



Association
des collèges privés
du Québec

Mémoire

Chantier sur la recherche au collégial

ACPQ

Un partenaire à part entière. Parce que la recherche enrichit
le Québec.

Octobre 2023

Rédaction

Pierre Michaud, président du comité de la recherche à l'ACPQ

Collaboration

Patrick Bérubé, directeur général de l'ACPQ

Manon Bouchard, chargée de projet à l'ACPQ

Marc Rochette, directeur des études au Campus Notre-Dame-de-Foy

Marc Desaulniers, directeur des études au Collège Laflèche

Mise en page

Pierre Michaud

Information

ACPQ

1940, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2B 1S2

Téléphone : 514 880-8890

acpq@acpq.net

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Table des matières | 03 |
| 2. Contexte | 04 |
| 3. L'Association des collèges privés du Québec | 05 |
| 4. Un partenaire actif : Une enquête et les principaux constats | 06 |
| 5. Les principales retombées de la recherche | 16 |
| 6. Des conditions inclusives | 18 |
| a. Reconnaître | |
| b. Inclure | |
| c. Dépolitiser | |
| d. Financer | |
| 7. La recherche au collégial privé : légitimité et cadre juridique | 20 |
| 8. Recommandations | 22 |
| 9. Conclusion | 23 |

« Le but de l'argumentation ne devrait pas être la victoire, mais l'amélioration. »

Joseph Joubert, *Pensées*. Paris : Payot, Rivage, 2016.

2. Contexte

L'arrivée, en 2022, de la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, madame Pascale Déry, et la nomination de monsieur Pierre Fitzgibbon, à titre de ministre au nouveau ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie annonçaient les couleurs. Il n'en fallait pas plus pour convenir de l'importance de travailler ensemble. Il aura fallu une seule année avant de mettre en branle un chantier sur la recherche au collégial. C'est dans ce contexte que les principaux partenaires des ministères, MES et MEIE, furent sollicités afin de participer à des activités de préconsultation dès le printemps dernier. Ils avaient pour mandat de proposer à l'ensemble des acteurs œuvrant au sein des milieux de la recherche, du développement et de l'innovation un cadre de consultation et des grands thèmes susceptibles d'esquisser un portrait réaliste de ce qui se fait en recherche et innovation au niveau collégial. Ils avaient aussi à circonscrire des enjeux susceptibles de nourrir une réflexion avisée sur le sujet de la recherche. Le collégial, tel que vécu au Québec, représente une véritable singularité, une richesse et une opportunité hors du commun puisque ce niveau est reconnu à part entière comme faisant partie de l'enseignement supérieur.

C'est dans cette perspective que l'Association des collèges privés du Québec fut amenée à collaborer à l'exercice de consultation printanier et automnal. La Fédération des cégeps, Synchronex fédérant les 59 centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales novatrices, les cégeps et les collèges québécois, l'Association pour la recherche au collégial (l'ARC) et des représentants des universités, de l'ACFAS ainsi que plusieurs chercheurs, chercheuses autonomes ou faisant partie de l'une des 41 unités de recherche ont été amenés à réfléchir ensemble sur la recherche au niveau collégial, ses réalisations et retombées, la diversité de ses activités, ses conditions d'exécution et son avenir. Le mois d'octobre 2023 annonce un vent nouveau en recherche au collégial.

3. L'Association des collèges privés du Québec

L'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) est un partenaire du ministère de l'Enseignement supérieur depuis maintenant 55 ans. Elle réunit l'ensemble des établissements privés subventionnés du Québec et elle promeut l'accessibilité et la qualité du réseau collégial privé subventionné ainsi que son apport à l'avancement de l'enseignement supérieur et à l'essor de la société québécoise.¹ Les collèges qu'elle représente constituent un apport non négligeable à l'avancement de l'enseignement supérieur et à l'essor de la société québécoise. Des vingt-deux établissements membres de l'Association, trois ont mis sur pied une centre collégial de transfert de technologie² et 1 établissement compte sur une Chaire de recherche industrielle dans les collèges du CRSH³.

L'Association est constituée d'un conseil général, de trois commissions avec leur comité exécutif respectif – Commission des directions des services financiers, Commission des directions des études et Commission des directions des services aux étudiants. S'ajoute un Comité de la recherche. Comparativement, l'Association représente 22 établissements collégiaux et la Fédération des cégeps représente 48 cégeps. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui fréquentent ces établissements est évidemment moindre pour les collèges privés subventionnés, mais du point de vue de la recherche et de son financement, le volume d'étudiant n'a qu'une incidence secondaire. C'est le nombre d'enseignants qui est significatif pour la recherche puisqu'il démultiplie, logiquement, les occasions et les projets.⁴

Au cours de son histoire, l'ACPQ entreprit ou mandata des chercheurs et des chercheuses pour mener des enquêtes sur les pratiques de recherche au sein des établissements membres. La première eut lieu en 2005-2006 et portait sur les

¹ Association des collèges privés du Québec, Mission sur le site de l'ACPQ à l'adresse électronique suivante : <https://www.acpq.net/a-propos>

² Il s'agit du Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque -- CRITAC, de l'École nationale de cirque, du Centre de recherche, d'innovation et d'innovation en sécurité civile -- RISC, du Campus Notre-Dame-de-Foy et du Centre de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé en adaptation, en réadaptation et en mobilité par le développement, la personnalisation, l'optimisation et la validation d'appareillages, d'équipements et de technologies pour les populations vulnérables et sportives – TopMed du Collège Mérici. Ce dernier est le seul centre agréé par Santé Canada ISO 13485 et possédant un permis de laboratoire du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les données concernant le domaine de la santé sont à nuancer par le lecteur. L'ITHQ détient aussi un Centre de recherche et développement de transfert technologique et de transfert d'expertises dans le domaine de l'expérience client multisensorielle et de l'accueil – ExperiSens.

³ Il s'agit de l'École nationale de cirque.

⁴ Les cégeps bénéficient de 55 centres collégiaux de transfert technologique œuvrant sur l'ensemble du territoire québécois.

activités de recherche entre 1985-1986 et 2005-2006, 20 ans donc. La seconde, en 2016, portait sur une seule année, celle de 2013-2014. La dernière, mener par l'ARC, porte sur les années 2019-2020 à 2021-2022, trois années dont deux durant la pandémie de la COVID-19. Pour chacune des enquêtes, les activités de recherche au sein des collèges privés subventionnés augmentent. Les domaines de recherche et les sources de financement changent, le nombre de recherches par domaine fluctue, mais toutes choses étant égales par ailleurs, les activités reliées à des travaux de recherches ont tendance à augmenter.

4. Un partenaire actif : Une enquête et les principaux constats

Nous attirons votre attention sur la dernière enquête⁵, celle menée par l'ARC et qui porte sur les activités de recherche s'échelonnant entre les années 2019-2020 et 2021-2022. Sans entrer dans les détails méthodologiques, cette enquête fut réalisée à l'aide de trois outils de collecte de données distincts. L'un de ces outils s'appuie sur le cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens développé par Roger Fisher⁶ dans le cadre de sa thèse doctorale et sur la typologie des stades de développement de la capacité de recherche institutionnelle au sein des collèges au Canada de Jim Madder⁷.

Plusieurs constats émergent de l'enquête menée auprès des collèges privés subventionnés québécois par l'Association pour la recherche au collégial. Nous le répétons, malgré la pandémie COVID-19 et malgré le fait que trois programmes préuniversitaires, Sciences de la nature (200.B1), Sciences humaines (300.A1) et Sciences, lettres et arts (700.A1) étaient en évaluation ministérielle et dans le processus d'implantation de la révision, dix des vingt collèges privés subventionnés sont actifs en recherche au niveau collégial. Trois des dix n'ont malheureusement pas reçu de financement durant cette période de consultation sans être pour autant inaptés ou inactifs en recherche. Les chercheurs et

⁵ SENÉCAL, Mathilde, Lynn LAPOSTOLLE et Hélène TARDIF. *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés du Québec au cours des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*, Montréal, Association pour la recherche au collégial et Association des collèges privés du Québec, 2023.

⁶ La thèse de Fisher, Roger. *A Conceptual Framework Research at Canadian Colleges*, Thèse (Ph. D.), University of Western Ontario, 2009, 164 p. Disponible en ligne à l'adresse électronique suivante : <https://edug.info/xmlui/bitstream/handle/11515/37176/fisher-conceptual-2009.pdf?sequence=2&isAllowed=y>

⁷ Jurmain, Marti, et Jim Madder. *La recherche en sciences humaines dans les collèges canadiens. Une analyse ciblée de l'environnement*, Ottawa : Conseil de recherches en sciences humaines, 2011. Nous tenons aussi à remercier les membres du groupe de travail sur le renforcement de la capacité de recherche individuelle et institutionnelle de la communauté de pratique des conseillères et des conseillers à la recherche (Auclair et autres, 2022) de l'ARC.

chercheuses de sept collèges⁸ actifs auront réalisé trente-cinq projets de recherche durant ladite période.

D'entrée de jeu et après l'analyse des données, il se révèle qu'il n'y a aucune corrélation entre la taille de l'établissement collégial et le nombre de travaux de recherche qui s'y réalise. Dans les faits, les chercheurs et chercheuses de deux établissements de petite taille (- de 500 étudiants) mèneront neuf projets de recherche. Dix-huit seront réalisés par les chercheurs et chercheuses de deux établissements de taille moyenne (500 à 1000 étudiants) et huit projets seront déposés par les chercheurs et chercheuses de trois établissements de grande taille (+ de 1000 étudiants). La taille des établissements, selon l'effectif scolaire, ne semble pas avoir un impact significatif sur le dynamisme et le nombre des travaux de recherche au sein des établissements privés subventionnés. Nous soupçonnons que les sommes consacrées à soutenir les chercheuses et les chercheurs ainsi qu'à la gestion de la recherche au sein des établissements expliquent, en partie du moins, l'importance du rôle de la recherche dans l'écosystème de l'établissement.

⁸ Ceux dont les travaux de recherche furent financés.

Tableau 1 Nombre de projets de recherche déclarés en fonction de la taille de l'établissement⁹

| | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
|---|---|------------------|
| <i>Nombre de projets</i> | 35 | 16 |
| <i>Taille des établissements</i> | Nombre de projets en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | |
| <i>Petite taille (- de 500 étudiants et étudiantes)</i> | | |
| <i>1^{er} établissement</i> | 5 | |
| <i>2^e établissement</i> | 4 | |
| <i>Taille moyenne (entre 500 et 1000 étud.)</i> | | |
| <i>1^{er} établissement</i> | 15 | |
| <i>2^e établissement</i> | 3 | |
| <i>Grande taille (+ de 1000 étud.)</i> | | |
| <i>1^{er} établissement</i> | 1 | |
| <i>2^e établissement</i> | 2 | |
| <i>3^e établissement</i> | 5 | |
| <i>Total</i> | 35 | |

Le second constat que soulève l'enquête consiste en la diversité des types de recherche réalisés. Nous avons tendance à penser que les recherches faites au niveau collégial se mènent essentiellement dans la discipline d'éducation; en pédagogie ou en didactique par exemple. Il y en a effectivement, mais elles ne représentent pas la majorité. En effet, onze projets se sont effectués en Sciences de la nature et mathématiques, vingt autres en sciences humaines, incluant la discipline du domaine de l'éducation et quatre projets dans la perspective

⁹ Les tableaux et les données proviennent du rapport de l'ARC, *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*. Ici, le tableau 1 correspond aux tableaux 3 et 5 du rapport d'enquête de l'ARC, 2023, p. 14-15.

multidisciplinaire ou interdisciplinaire. Lorsque nous comparons les types de recherche des trois enquêtes, une nouvelle perspective de recherche s'annonce, la multidisciplinaire ou l'interdisciplinaire.

Tableau 2 Disciplines associées aux projets de recherche¹⁰

| Secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
|---|--|------------------|
| Disciplines | | |
| <i>Biochimie</i> | 1 | 0 |
| <i>Biologie et autres sciences connexes</i> | 3 | 0 |
| <i>Chimie</i> | 0 | 2 |
| <i>Eau et environnement</i> | 2 | 0 |
| <i>Génie mécanique</i> | 0 | 1 |
| <i>Mathématiques appliquées</i> | 2 | 0 |
| <i>Physique</i> | 3 | 1 |
| <i>Sous-total</i> | 11 | 4 |
| Secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
| Disciplines | | |
| <i>Administration scolaire</i> | 0 | 1 |
| <i>Anthropologie</i> | 4 | 0 |
| <i>Éducation comparée</i> | 1 | 0 |
| <i>Gériatrie-gérontologie</i> | 3 | 0 |
| <i>Histoire</i> | 1 | 0 |
| <i>Musique</i> | 2 | 0 |
| <i>Orientation et information scolaires</i> | 0 | 1 |
| <i>Philosophie</i> | 1 | 0 |
| <i>Psychoéducation</i> | 2 | 0 |
| <i>Psychologie</i> | 1 | 5 |
| <i>Psychopédagogie</i> | 4 | 0 |
| <i>Relations industrielles</i> | 1 | 0 |

¹⁰ Les tableaux et les données proviennent du rapport de l'ARC, *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*. Ici, le tableau 2 correspond aux tableaux 7, 8, 9 et 10 du rapport d'enquête de l'ARC, 2023, p. 17-18.

| | | |
|---|--|------------------|
| <i>Sociologie</i> | 0 | 2 |
| <i>Sous-total</i> | 20 | 9 |
| Secteur des Sciences de la santé | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
| Disciplines | | |
| <i>Kinésiologie</i> | 0 | 3 |
| <i>Sous-total</i> | 0 | 3 |
| Projets multidisciplinaires ou multisectoriels | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
| <i>Inconnues</i> | 4 | 0 |
| <i>Sous-total</i> | 4 | 0 |
| Total | 35 | 16 |

À ce moment-ci, nous pouvons affirmer avec certitude qu'entre 1985 et 2022, plusieurs établissements collégiaux inscrivent et produisent de plus en plus de travaux de recherche; que cette recherche est diversifiée dans plusieurs disciplines, qu'elle est appliquée et fondamentale, qu'elle est qualitative et quantitative et, qu'il n'y a pas de lien entre le nombre des activités de recherche et la taille des établissements. Un troisième constat concerne davantage la diversité des acteurs en recherche. Cela semble l'évidence puisqu'il y a une diversité de type de recherche, il y a nécessairement une diversité de chercheurs et de chercheuses et c'est effectivement le cas. Cependant, en rester là serait réducteur. En effet, les chercheuses et les chercheurs des collèges sont quelques fois attachés aux activités d'un CCTT, mais plusieurs font aussi de la recherche hors Centre collégial de transfert et de technologie. Parmi ces derniers, certains sont dans des unités de recherche tandis que d'autres sont davantage des chercheurs ou chercheuses autonomes, financés ou non. Ce qui nous amène à la gouvernance et au soutien de la recherche.

Tableau 3 Nombre de collèges et types d'unité de recherche actifs¹¹

| Question | Oui | Non |
|---|---------------------------|------------|
| <i>Votre collègue possède-t-il des unités de recherche (groupe de recherche, laboratoire de recherche, chaire de recherche, institut de recherche ou centre collégial de transfert de technologie, par exemple) reconnues par l'établissement ?</i> | 6 | 14 |
| Types d'unité de recherche | Nombre de collèges | |
| <i>Centre d'accès à la technologie</i> | 1 | |
| <i>Centre collégial de transfert de technologie</i> | 2 | |
| <i>Chaire de recherche</i> | 1 | |
| <i>Groupe de recherche</i> | 3 | |
| <i>Institut de recherche</i> | 0 | |
| <i>Laboratoire de recherche</i> | 2 | |

Dans les faits, à quelques établissements près, les chercheurs et chercheuses mènent leur recherche sans soutien dans un cadre de gestion de la recherche qui reste à développer. Mais, pour notre groupe de dix établissements actifs en recherche, certains auront à compléter la rédaction de certaines politiques institutionnelles propres aux activités de la recherche et auront à répondre aux exigences de reconnaissance des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux. La gestion de la recherche est chronophage et ne se traduit pas immédiatement en retombées de tout ordre. D'une certaine manière, plusieurs activités de mutualisation seraient envisageables entre les collèges inactifs, l'ARC et les collèges plus actifs en recherche si les moyens étaient disponibles. Les sommes à cet effet ont davantage été utilisées pour soutenir les révisions de programmes plutôt que la gestion de la recherche et/ou les chercheurs et chercheuses. Cependant, même si les collèges investissent peu dans le domaine de la recherche, ils sont tous conscients des retombées auprès des étudiantes et des étudiants. Les collèges où l'on mène des activités de recherche, il n'est pas

¹¹ Les tableaux et les données proviennent du rapport de l'ARC, *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*. Ici, le tableau 3 correspond aux tableaux 21 et 22 du rapport d'enquête de l'ARC, 2023, p. 32.

rare que des étudiantes et des étudiants y soient embauchés par les chercheuses et les chercheurs.

Nous attirons aussi votre attention sur l'augmentation du nombre de projets soutenus financièrement ainsi que la diversité des sources de financement. En effet, l'enquête présente un certain nombre de nouveautés comparativement à la démarche antérieure. Il faut dire qu'en 2016, les recherches s'effectuaient surtout dans le domaine de l'éducation. Avec la diversification des domaines de recherche, les sources de financement se multiplient. Les dix projets dans le domaine des sciences naturelles, mathématiques et génie trouvèrent leur financement auprès d'un établissement collégial, d'une entreprise privée, de deux ministères (MEIE et le MSP), de la Fondation d'un collège, du CRSNG et du FRQNT, et deux collèges répondirent favorablement à des appels de projets sous la forme de contrat de recherche. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des lettres et des arts, ce n'est pas moins de dix bailleurs de fonds différents qui financèrent la vingtaine de projets de recherche. Nous y retrouvons un établissement collégial, la Fondation canadienne pour l'innovation, le CRSH, l'Agence de la santé publique du Canada, le FRQSC, le MES et le MEIE, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail, la Fondation d'un collège et une municipalité. Comparativement aux onze projets de 2016 où sept des onze projets étaient financés par le MES et son programme PREP. La situation actuelle ne présente que trois projets PREP sur les vingt. C'est donc à dire que l'objectif d'initiation à la recherche au collégial privé du programme PREP a porté fruit.

Tableau 4 Sources de financement des projets de recherche par secteur¹²

*Sciences naturelles,
mathématiques et
génies*

| Bailleurs de fonds | Programme de subvention ou type de financement | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
|---|---|--|------------------|
| <i>Établissement d'enseignement</i> | Non précisé | 1 | 0 |
| <i>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)</i> | Non précisé | | 2 |
| <i>Fonds de recherche du Québec (FRQNT)</i> | Programme de recherche collégiale | 5 | 1 |
| <i>Ministère de la Sécurité publique</i> | Contrat de recherche | 1 | 0 |
| <i>Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)</i> | Programme NovaScience, volet 2 | 1 | 0 |
| <i>Entreprise privée</i> | Contrat de recherche | 1 | 0 |
| <i>Fondation de collègue</i> | Bourse de dépassement pédagogique | 1 | 0 |
| | Total | 10 | 3 |
| <i>Sciences sociales et humaines, arts et lettres</i> | | | |
| Bailleurs de fonds | Programme de subvention ou type de financement | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |

¹² Les tableaux et les données proviennent du rapport de l'ARC, *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*. Ici, le tableau 4 correspond aux tableaux 28, 29 et 30 du rapport d'enquête de l'ARC, 2023, p. 38-40.

| | | | |
|---|---|---|---|
| <i>Établissement d'enseignement</i> | Dégagement de tâche d'enseignement | 1 | 0 |
| <i>Fondation canadienne pour l'innovation</i> | Fonds d'innovation | 1 | 0 |
| <i>Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH)</i> | Programme d'innovation dans les collèges et la communauté | 2 | 1 |
| <i>Agence de la santé publique du Canada</i> | Fonds stratégique pour la démence | 1 | 0 |
| <i>Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)</i> | Recherche en milieu collégial – soutien à des projets en équipe | 2 | 0 |
| | Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PARÉA) | 4 | 2 |
| <i>Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)</i> | Programme d'aide à la recherche et au transfert – volet innovation sociale (PART-IS) | 1 | 0 |
| | Programme de recherche et d'expérimentations pédagogiques | 3 | 7 |
| | Programme de collaboration université-collège | 0 | 1 |
| <i>Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)</i> | Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Projets de recherche et d'innovation, volet 2a | 2 | 0 |
| <i>Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail</i> | Appel COVID-19 | 1 | 0 |
| <i>Fondation de collègue</i> | Bourse de dépassement pédagogique | 1 | 0 |

| | | | |
|--|--|--|------------------|
| <i>Municipalité</i> | Vitrine technologique de la ville de Québec | 1 | 0 |
| | Total | 20 | 11 |
| <i>Multidisciplinaires ou multisectoriels</i> | | | |
| | Programme de subvention ou type de financement | 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 | 2013-2014 |
| <i>Établissement d'enseignement</i> <i>Agence de la santé publique du Canada</i> <i>Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada</i> <i>Fonds de recherche du Québec</i> | Non précisé | 1 | 0 |
| | Fonds stratégique pour la démence | 1 | 0 |
| | Partenariats en recherche appliquée et en technologies | 1 | 0 |
| | Programme Audace | 1 | 0 |
| | Total | 4 | 0 |

Enfin, plusieurs autres constats seraient à faire, mais l'important est de bien saisir que les collèges privés subventionnés représentent de sérieux partenaires en recherche et en innovation et qu'ils se considèrent déjà comme d'importants acteurs dans le développement du Québec de demain. Les chercheurs et les chercheuses des collèges sont ouverts aux différents partenariats, qu'ils soient entre établissements privés, publics, intraordres et interordres.

5. Les principales retombées de la recherche

Ce qui nous amène à vous présenter les principales retombées de la recherche au sein des collèges privés subventionnés, au sein du réseau collégial, dans le milieu de l'éducation et pour la société québécoise en général. La majorité des collèges privés subventionnés valorise la recherche et reconnaît qu'elle est bénéfique autant pour les étudiantes et les étudiants que pour son personnel et pour la société en général.

Les premières retombées sont celles auprès des étudiantes et des étudiants. En effet, lorsqu'il y a de la recherche qui se fait dans un établissement, il n'est pas rare de profiter d'un enseignement plus ancré dans la science et les pratiques innovantes. La recherche représente aussi l'occasion pour les étudiantes et les étudiants d'appivoiser les méthodes, les visées, les obligations de la recherche. Ils et elles prennent conscience que les connaissances et les certitudes disciplinaires s'inscrivent dans une démarche de validation permanente et que les domaines de connaissances comme les expertises sont en constantes évolutions. Ils et elles auront davantage un rapport rationnel avec leur apprentissage.¹³ La recherche représente aussi une stimulation intellectuelle exceptionnelle qui favorise la curiosité, la prise de risque. La participation à la recherche permet d'appivoiser le risque et l'erreur qui, dans le contexte de la cote de rendement au collégial, sont devenus des anxiogènes pathologiques¹⁴. La participation à des travaux de recherche prépare magistralement une relève à la recherche universitaire, autant pour les étudiantes et les étudiants préuniversitaires que pour ceux et celles qui fréquentent les programmes techniques.

La recherche engendre des retombées positives pour les professeurs et des professeures œuvrant au sein des collèges. Quelle belle occasion de stimulation intellectuelle ! Elle recadre la posture professionnelle en enseignement supérieur, elle invite au perfectionnement professionnel et disciplinaire. Le transfert des résultats de recherche à l'ensemble des professeurs et des professeures constitue

¹³ Voir, entre autres, Roy, Jacques. « La cote R – Ne tisons pas sur les cégépiens. » *Le Devoir*, 27 septembre 2010. Disponible en ligne à l'adresse électronique suivante :

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/296962/la-cote-r-ne-tisons-pas-sur-les-cegepiens>

¹⁴ En ce qui concerne la cote de rendement au collégial – Cote R -, elle demeure l'outil d'admission aux études universitaires le plus équitable. Cependant, le niveau élevé des exigences universitaires dans le contexte de l'admission aux programmes contingentés suscite des craintes chez les étudiants et les étudiantes de niveau collégial. Dans cette perspective, la prise de risque ou l'erreur, qui sont propres à l'apprentissage, sont à proscrire. Paradoxalement, elles deviennent un risque trop élevé. Voir entre autres, Vailles, Francis. « Ce que la cote R nous dévoile. » *La Presse*, 2 février 2022. Un beau dossier à l'adresse électronique suivante : https://plus.lapresse.ca/screens/afd96367-93d1-44b5-9c43-6a7ef0534d00%7C_0.html voir aussi Gosselin, M.-A. & Ducharme, R. (2017). Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socioaffectifs. *Service social*, 63(1), 92-104.

<https://doi.org/10.7202/1040048ar>

autant d'occasion d'échanges et d'amélioration des savoirs et des pratiques. Dans cette perspective, elle brise l'isolement propre aux environnements et aux tâches répétitives ou aliénantes. Dans le transfert d'expertise, elle fait naître la certitude de contribuer à l'avancement des connaissances et des pratiques pour l'ensemble de la société québécoise. Dans les faits, la recherche offre un important mobile d'échange, de rencontre, au sein d'un réseau d'enseignement collégial riche, dynamique et stimulant. Devenir un partenaire à part entière en enseignement supérieur. Un terreau fertile pour des collaborations interordres.

Elle a aussi des retombées pour les établissements puisqu'elle représente un moyen de rétention et de recrutement des talents. Profiter d'unité de recherche permet de mieux composer avec les fluctuations de tâches et de recruter les talents dans l'une ou l'autre discipline. La recherche offre aux organisations des occasions de stimulation intellectuelle de telle sorte que le niveau et la culture organisationnelle sont davantage inspirés par la rigueur propre à la créativité, au développement et à l'innovation. Elle favorise non seulement les projets interordres entre établissements collégiaux et universitaires, mais elle permet de remplir l'une des missions de l'enseignement supérieur : « (...) promouvoir l'enseignement supérieur (production de savoir, de savoir-faire, et de savoir-être) afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec. »¹⁵ Tout cela est sans compter l'impact que peut avoir la recherche, les chercheurs et les chercheuses sur la notoriété de l'établissement.

Globalement, la recherche a évidemment des retombées pour l'ensemble de la société québécoise. Les collèges sont des partenaires qui répondent aux besoins régionaux, nationaux et internationaux en présentant les fruits qu'offrent leurs démarches structurées et rigoureuses. Elle contribue à l'émancipation des personnes et au positionnement stratégique des entreprises. Les collèges deviennent des lieux de démocratisation et d'accessibilité aux savoirs et aux connaissances de pointe. Elle prépare un Québec actif et éclairé au sein de la communauté scientifique, des entreprises, des organisations et de l'ensemble de la société québécoise de demain.

Les collèges privés subventionnés du Québec contribuent favorablement à l'ensemble des retombées de la recherche. Ils s'inscrivent dans la boucle des parties prenantes de la recherche et représentent un potentiel non négligeable en recherche et innovation.

¹⁵ Mission, ministère de l'Enseignement supérieur. Disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur>

6. Des conditions inclusives

Pour qu'ils puissent se déployer dans le milieu de la recherche, il appert qu'un certain nombre de conditions devront en favoriser la pleine mesure. Actuellement, la gestion de la recherche n'est pas financée. Comme nous le savons tous et toutes, les conditions minimales permettant de produire de la recherche et de l'innovation pour les collèges privés subventionnés ne sont pas au rendez-vous. Pourtant et malgré tout, il se fait de la très bonne recherche. Les équipes déjà en place sont à pied d'œuvre et les collèges constituent des partenaires dont le Québec ne peut négliger ou ne pas considérer. Le Québec de demain aura besoin de tous les joueurs et de toutes les joueuses en recherche, en développement et en innovation. Comment une société, entre autres par le biais de ses deux ministères, MES et MEIE, pourrait-elle faire abstraction de 22 établissements d'enseignement collégial ou, ce qui revient au même, espérer que certains de ces établissements réussissent à devenir des acteurs importants, mais uniquement en raison du dynamisme et de la bonne volonté d'une poignée d'individus qui y croit. La gestion de la recherche qui permet la poursuite de projet de recherche, de développement et d'innovation ne peut être pérenne sans la mise en place d'un certain nombre de conditions minimales. Quatre grandes conditions nous semblent minimales :

a) Reconnaître

La reconnaissance explicite des collèges privés subventionnés comme lieu de production de la recherche, de développement et d'innovation nous apparaît urgente. Le *statu quo* n'est plus une option. L'ambiguïté au sujet de la recherche, du rôle et de la mission des collèges en enseignement supérieur n'a plus sa place. La contribution des collèges privés subventionnés n'est plus à démontrer tellement elle est évidente pour tous et toutes.

b) Inclure

À l'heure des inclusions tous azimuts autant dans la perspective éthique que juridique des EDI (Équité, diversité et inclusion) en enseignement supérieur, il serait souhaitable et socialement cohérent que les collèges privés subventionnés soient reconnus et considérés comme des partenaires à part entière; à tout le moins, en ce qui concerne la recherche. La recherche et ses impératifs, ses moyens et le transfert de ses résultats, ses exigences scientifiques et l'ensemble des normes gouvernementales comme de celles des organismes subventionnaires sont les mêmes et ne

devraient pas être des occasions d'exclusions. Dans cette perspective, les collèges privés subventionnés devraient être invités au même titre que l'ensemble des partenaires québécois appelés à contribuer au développement, à l'avancement et à la diffusion des savoirs auprès des étudiantes et des étudiants, auprès des communautés et au sein de la société québécoise en général. À titre d'exemple il serait intéressant d'inviter tous les établissements d'enseignement supérieur à participer à la mise en œuvre des Pôles régionaux d'innovation en y incluant aussi les collèges privés subventionnés au même titre que tous les partenaires socio-économiques. Aucune distinction ne fut faite entre les universités dites à charte et les universités du réseau des universités du Québec (UQ). Ce qui nous amène à l'impératif de dépolitisation de la recherche.

c) Dépolitiser

Les visées de la recherche consistent essentiellement dans la production des savoirs et des connaissances susceptibles d'émanciper tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec, mais aussi, elle permet l'amélioration des méthodes et des procédés propres à l'efficacité des différents services de l'état. En effet, que les savoirs produits par la recherche proviennent d'un collège privé ou d'un collège public, les résultats et les retombées sont disponibles pour l'ensemble de la société québécoise. Elle permet aussi de proposer des solutions techniques et technologiques au cœur des milieux socio-économiques et de l'entrepreneuriat. Insistons : la recherche ne dépend pas d'une logique de clientèle, la perspective en est une d'enrichissement collectif plutôt que d'intérêts particuliers. Elle est davantage associée aux visées qui sont les siennes. Pour cette raison, ses visées ne devraient pas être politisées et elles devraient être financées de la même manière partout, dans les établissements privés subventionnés comme dans les cégeps publics.

d) Financer

En effet, le financement et les occasions de financement de la recherche et de l'innovation devraient être les mêmes partout en enseignement collégial, peu importe le réseau. Il n'y a aucune légitimité à sous-financer la recherche et son déploiement au sein des établissements sous prétexte d'opposition entre les réseaux. Cette justification ne relève pas de la recherche, ni de sa valeur, ni de sa mission, ni de sa fonction, ni de ses visées au sein de l'enseignement supérieur. Financer un réseau de plus de vingt établissements collégiaux et, en même temps, ne pas offrir les mêmes conditions de poursuite de la recherche, du développement et de

l'innovation, c'est se priver de joueuses et de joueurs importants à la réalisation du Québec et de la société québécoise de demain. Le Québec a-t-il les moyens de se priver d'une telle expertise ?

7. La recherche au collégial privé : légitimité et cadre juridique

Certains affirment que la recherche au sein des établissements collégiaux privés subventionnés n'est que tolérée puisqu'elle ne figure pas dans la Loi sur l'enseignement privé du Québec. Nous voudrions éliminer le quiproquo juridique puisqu'il nous semble inexact et biaisé politiquement parlant.

La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, chap. C-29 (2021) stipule les principales normes et règles qui régissent les cégeps québécois. S'y ajoute, entre autres, le Régime budgétaire et financier annuel, historiquement FABES et, depuis quelques années, FABRES et ses annexes.¹⁶ Mais, revenons à la Loi. Cette dernière stipule à l'article 6.0.1 a) et b) que parmi ses fonctions, elle peut mener des travaux de recherche appliquée, des recherches en pédagogie et les collèges peuvent supporter des chercheurs et des chercheuses participant à des programmes subventionnés de recherche. Un peu plus loin dans ladite Loi, à l'art. 17.2, elle stipule que les établissements collégiaux, les cégeps, peuvent se doter, selon certaines modalités, de Centre collégial de transfert et de technologie, à pratique socialement novatrice ou pas. Et, l'article 18 de cette Loi énonce qu'elle représente le Cadre général d'organisation de l'enseignement collégial.

Si nous allons du côté de la Loi sur l'enseignement privé, chap. E-9 (1993 et 2021), nous y trouvons dans les définitions et applications, a) et b) que lorsqu'il s'agit des collèges privés subventionnés, les définitions de « l'enseignement général » et « professionnel » de la Loi sur l'enseignement général et professionnel (chap. C-29) s'appliquent. Non seulement les définitions s'appliquent, mais les règles, les normes et les dispositions s'appliquent tout autant à moins d'avis contraires. Lisons l'article 8 de la Loi sur l'enseignement privé E-9 : Champs d'application et autres dispositions introductives : « Tout renvoi à un texte d'application de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chap.C-29) comprend ses

¹⁶ L'ajout de la lettre R à l'acronyme prenant en compte le financement de la recherche, à la demande de la Fédération des Cégeps du Québec. « Le Régime budgétaire et financier comporte des allocations pour les programmes de subvention pour des projets de recherche. Toutefois, aucun paramètre n'accorde un financement de base pour lancer, encadrer et développer la recherche dans les cégeps, ce qui ne reflète pas les besoins du réseau. Même si la recherche fait partie de la mission des collèges, le modèle FABES néglige son financement. » Fédération des Cégeps du Québec, *Le modèle de financement FABES : Une révision nécessaire*, 2017, p. 11.

modifications présentes et à venir. (...) « Collège » désigne un établissement d'enseignement privé ou la personne qui tient un tel établissement, selon le cas. »

Les fameux avis contraires représenteront des dispositions où les collèges privés subventionnés n'auront pas d'obligations et de redditions en raison des régimes budgétaires et financiers propres aux établissements privés. Par exemple, les collèges n'ont pas l'obligation de réaliser une planification stratégique. Lors des visites de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), la planification stratégique du collège privé subventionné n'est pas audité. Même si, dans les faits, ne pas conduire cet exercice et le plan qui en découle serait périlleux pour n'importe lequel des établissements d'enseignement collégial privés comme publics. Bref, les distinctions en raison du financement moindre sont explicitement énoncées, le reste demeurant implicite à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

En effet, à plusieurs occasions, la Loi sur les établissements d'enseignement privé au collégial (chap. E-9) ne reprend pas explicitement le texte de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chap. C-29) puisque cette dernière représente le cadre général de l'enseignement collégial.¹⁷ La loi sur l'enseignement privé nous le rappelle fréquemment telle qu'illustrée plus haut. La Loi sur l'enseignement privé est donc implicitement et explicitement régie par la référence à la Loi C-29. Dans la Loi sur l'enseignement privé, nous voyons certains éléments de partage que le législateur juge important de rendre explicite en référant à la Loi C-29; par exemple la référence au *Règlement sur le régime des études collégiales* (Chapitre E-9.1, r. 4, chap. III. 7.50 (chapitre C-29, r. 4)).

Cela implique que les activités de recherche au niveau collégial devraient être reconnues dans les deux réseaux. Et c'est le cas : le ministère reconnaît trois centres collégiaux de transfert technologique au sein d'établissements privés, ainsi qu'un CCTT dans une école nationale (ITHQ). Les établissements collégiaux privés subventionnés sont de plus en plus admissibles et reconnus par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux, admissibles aussi aux différents programmes gouvernementaux. Ils prennent aussi leurs responsabilités dans le cadre d'une conduite éthique et responsable de la recherche. L'un des établissements s'est déjà vu octroyer une chaire de recherche industrielle dans les collèges du CRSH en arts du cirque. L'activité de la recherche au sein des collèges d'enseignement privés subventionnés est donc légitime et ne devrait pas être remise en question.

¹⁷ Il serait intéressant de distinguer le niveau de l'enseignement secondaire privé et celui de l'enseignement collégial privé en leur attribuant chacun leur loi. La situation pourrait être corrigée en intégrant l'enseignement collégial privé dans la Loi (chap. C-29).

Non seulement la recherche est légitime au niveau collégial privé comme public, mais le cadre juridique concernant les activités de recherche au sein des établissements publics et privés devrait être moins hypothétique et recevoir le même financement. La Loi devrait rendre plus explicite que la recherche fait partie intégrante de la mission des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec. Ce ne devrait pas seulement être une possibilité, mais une obligation propre à l'enseignement supérieur.

8. Recommandations

- 1) Que le cadre juridique soit corrigé afin de rendre explicite la poursuite de travaux de recherche par les cégeps et collèges privés subventionnés du Québec.
- 2) Que les collèges privés subventionnés soient reconnus et intégrés comme partenaires à part entière dans les différentes politiques et stratégies de développement de la recherche et de l'innovation au Québec.
- 3) Que les collèges privés subventionnés reçoivent le même financement aux mêmes conditions que les cégeps publics pour la gestion et le déploiement de la recherche au sein de leur établissement. (Bénéficiaire du R (recherche) associé à la recherche du FABRES).
- 4) Que le ministère de l'Enseignement supérieur facilite pour l'ensemble des collèges l'accès à des ressources documentaires scientifiques et aux banques de données des universités québécoises.

9. Conclusion

Le Québec de demain ne peut pas faire l'économie d'importants joueurs dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation. Nous avons la chance d'avoir le réseau collégial public, avec ses 48 établissements, le réseau des collèges privés subventionnés avec ses 22 établissements, le réseau Synchronex et ses 59 centres collégiaux de transfert technologique ou en pratiques sociales novatrices, plus d'une quarantaine d'unités de recherche et une multitude de chercheuses et de chercheurs dans tous les domaines de recherche, représentant toutes les approches de la recherche, de l'innovation et du développement. Est-ce que notre société sera capable de considérer les collèges privés subventionnés comme des partenaires à part entière dans cette culture de la recherche et de l'innovation à venir ? Saurons-nous en profiter ?

L'Association des collèges privés du Québec est un partenaire du ministère de l'Enseignement supérieur depuis plusieurs années. Notre coopération sur plusieurs dossiers constitue aujourd'hui un historique enviable sur lequel il est facile de construire de nouvelles avenues de collaboration. L'Association est prête à contribuer et s'inscrire à part entière dans le déploiement de la recherche et de l'innovation au Québec. Les enjeux en la matière sont capitaux et nous voulons participer à la découverte de solutions innovantes pour les Québécois et les Québécoises.